



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **4 décembre 2017**

Décision n° **CP-2017-2039**

commune (s) :

objet : Mission de coordination de sécurité et protection de la santé (CSPS) pour des opérations de niveaux 2, 3 et 3+ - Accords-cadres à bons de commande - Lots n° 8 et 9 - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Affiché le : mardi 5 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mme Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Képénékian (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Frier (pouvoir à Mme Glatard), Rabatel, Poulain (pouvoir à M. Grivel), Peillon (pouvoir à Mme Jannot).

**Commission permanente du 4 décembre 2017****Décision n° CP-2017-2039**

objet :	<b>Mission de coordination de sécurité et protection de la santé (CSPS) pour des opérations de niveaux 2, 3 et 3+ - Accords-cadres à bons de commande - Lots n° 8 et 9 - Autorisation de signer les accords-cadres à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne l'autorisation de signer les 9 accords cadre à bons de commande relatifs à la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour des opérations de niveaux 2, 3 et 3+.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 25 et 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de 9 accords-cadres à bons de commande ayant pour objet la mission de CSPS pour des opérations de niveau 2, 3 et 3+.

Ces missions ont pour objet de prévenir les risques résultant de l'intervention simultanée ou successive des entreprises ou travailleurs indépendants appelés à travailler sur les chantiers, et lorsqu'elle s'impose, de prévoir l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives.

Les missions, objets de ce marché, s'exercent dans le cadre d'opérations de constructions, de rénovations, de réhabilitations ou de restructurations, de démolitions ou déconstructions, d'entretien et de maintenance du patrimoine existant, ou de tout autre type d'opération de génie civil, sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Cette consultation est décomposée en 9 lots, soit géographiques (lots n° 1 à 7 : marchés mono-attributaires), soit métiers (n° 8 et 9 : marchés multi-attributaires avec l'attribution à 3 prestataires pour chacun des lots) conclus pour une durée ferme de 4 ans. Ces 9 accords-cadres feraient l'objet de bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret susvisé et comprendraient les engagements de commandes comme suit :

- lot n° 1 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tels que dépollution du sol sur les communes de la périphérie nord de Lyon (Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or) pour un engagement minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC,

- lot n° 2 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les 1er, 4°, 5°, 6° et 9° arrondissements de Lyon pour un engagement minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC, et maximum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC,

- lot n° 3 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les communes de la périphérie est de Lyon (Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin) pour un engagement minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC,

- lot n° 4 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur le 3° arrondissement de Lyon et la Commune de Villeurbanne pour un engagement minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC,

- lot n° 5 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les communes de la périphérie ouest de Lyon (Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Craponne, Ecully, Dardilly, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Marcy l'Etoile, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Oullins, Pierre Bénite) pour un engagement minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC,

- lot n° 6 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les 2°, 7° et 8° arrondissements de Lyon pour un engagement minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC,

- lot n° 7 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les communes de la périphérie sud de Lyon (Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Saint Fons, Solaize, Vénissieux, Vernaison) pour un engagement minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC,

- lot n° 8 : missions de CSPS pour des opérations de bâtiment et travaux connexes tel que dépollution du sol sur le territoire de la Métropole pour un engagement minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC et maximum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC,

- lot n° 9 : missions de CSPS pour des opérations de création, aménagement, requalification de voiries espaces publics, infrastructures et ouvrages d'eau et assainissement ainsi que les travaux connexes tel que dépollution du sol sur le territoire de la Métropole de Lyon pour un engagement minimum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC et maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 octobre 2017, a choisi, en mono-attributaire pour les lots n° 1 à 7 et multi-attributaire pour les lots n° 8 et 9 les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les Communes de la périphérie nord de Lyon : entreprise Isobase,

- lot n° 2 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les 1er, 4°, 5°, 6° et 9° arrondissements de Lyon : entreprise Presents,

- lot n° 3 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les Communes de la périphérie est de Lyon : entreprise Aasco (Aastus SARL/ Aasco SARL),

- lot n° 4 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur le 3° arrondissement de Lyon et la Commune de Villeurbanne : entreprise Presents,

- lot n° 5 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les Communes de la périphérie ouest de Lyon : entreprise Presents,

- lot n° 6 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les 2°, 7° et 8° arrondissements de Lyon : entreprise A.Coord,

- lot n° 7 : missions de CSPS pour des aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement et travaux connexes tel que dépollution du sol sur les Communes de la périphérie sud de Lyon : entreprise Beccs,

- lot n° 8 : missions de CSPS pour des opérations de bâtiment et travaux connexes tel que dépollution du sol sur le territoire de la Métropole : entreprises Bureau Alpes Contrôles, Isobase, PMM,

- lot n° 9 : missions de CSPS pour des opérations de création, aménagement, requalification de voiries espaces publics, infrastructures et ouvrages d'eau et assainissement ainsi que les travaux connexes tel que dépollution du sol sur le territoire de la Métropole de Lyon : entreprises A.Coord, Novicap, Presents.

Les lots n° 1 à 7 relèvent de la compétence du Président.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres à bons de commande, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande relatifs à la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour des opérations de niveaux 2, 3 et 3+ et tous les actes y afférents :

- lot n° 8 : missions de CSPS pour des opérations de bâtiment et travaux connexes tel que dépollution du sol sur le territoire de la Métropole de Lyon pour un engagement minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC et maximum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC avec les entreprises Bureau Alpes Controles, Isobase, PMM,

- lot n° 9 : missions de CSPS pour des opérations de création, aménagement, requalification de voiries espaces publics, infrastructures et ouvrages d'eau et assainissement ainsi que les travaux connexes tel que dépollution du sol sur le territoire de la Métropole de Lyon pour un engagement minimum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC et maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC avec les entreprises A.Coord, Novicap, Presents.

**2° - Les dépenses** au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal, budget annexe des eaux et budget annexe de l'assainissement - sections de fonctionnement et d'investissement - chapitres 011, 21, 23 et 458 - exercices 2018 et suivants.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 décembre 2017.**